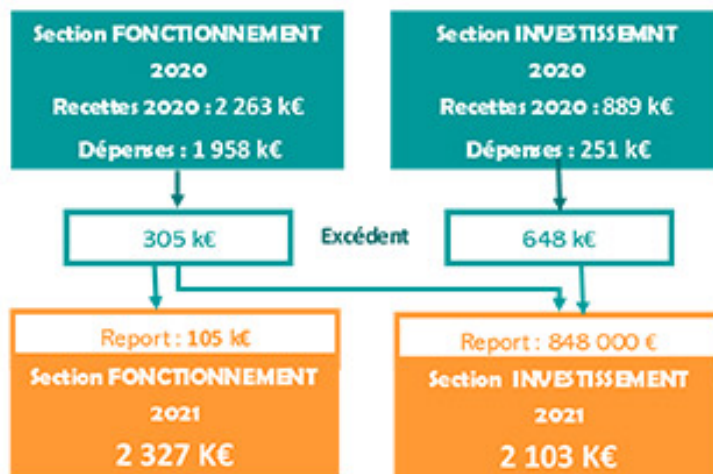


LE BUDGET

Le budget de la commune est divisé en 2 sous sections :

- Une section de **fonctionnement** regroupant les recettes et dépenses liées au fonctionnement quotidien de la commune de Gambais : l'école, l'entretien des routes, le salaire des employés communaux, les charges ...

- Une section d'**investissement** regroupant les dépenses et recettes liées aux projets de notre commune : financement de la rue de Novales et des différents projets de notre mandature.



Taxe d'habitation

Conformément à la réforme initiée fin 2017, la taxe d'habitation est destinée à disparaître pour les particuliers d'ici 2023.

Pour les communes, l'impact de cette suppression est effectif dès 2021. L'Etat s'est engagé à compenser intégralement cette perte de recette communale.

Cette compensation se fera par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en faveur des communes.

Ce transfert n'a aucun impact financier pour le contribuable.

Recettes de fonctionnement

Les principales recettes d'une commune proviennent des impôts locaux et taxes : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, Quote part des taxes sur les droits de mutation, Attribution de compensation reversée par l'intercommunalité Cœur d'Yvelines (calculée par la CLECT).

Du fait de la crise sanitaire, ces recettes représentent, pour 2020, 73% des recettes globales (habituellement celles-ci sont de l'ordre de 65%).

Les autres recettes (pour un peu moins de 20%) proviennent des dotations de l'Etat (la DGF), en constante diminution depuis plusieurs années.

Endettement :

L'endettement de notre commune est faible par rapport à l'endettement national. Notre volonté est de conserver un endettement maîtrisé.

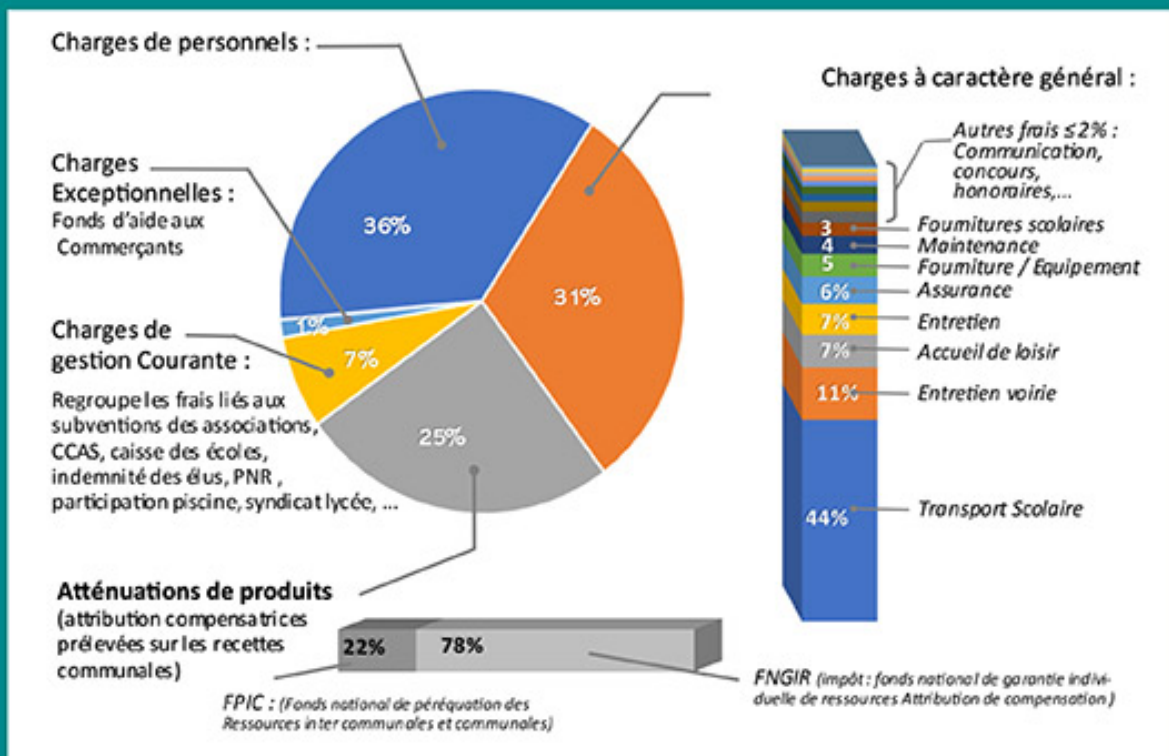
| Endettement | €/hab. |
|---------------------------|--------|
| Gambais | 360 |
| Moy. Département Yvelines | 571 |
| Moyenne Nationale | 690 |

Budget Investissement: En complément des excédents du budget fonctionnement reportés, de la perception de la Taxe Locale d'équipement, **les subventions et aides** contribuent à financer nos projets. Cependant, celles-ci n'apparaissent pas au budget primitif (budget prévisionnel), car elles ne peuvent être attribuées que sur présentation d'un dossier argumenté et complet auprès des différentes instances. De plus, les subventions ne sont pas systématiquement attribuées. Ce n'est que grâce au travail de vos élus et de leur engagement, que les aides financières et subventions sont obtenues. Ces participations permettent diminuer nos coûts d'investissement, et donc de dégager des fonds, pour d'autres projets.

Récemment, près de 10 000 € de subvention ont été obtenus pour de la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles.

Section de fonctionnement 2020 :

Les dépenses liées au de fonctionnement 2020 de la commune de Gambais s'élèvent à 1958k€, les postes liés aux dépenses principales sont relativement stables d'une année sur l'autre.



Section d'investissement 2021 :

La section d'investissement 2021 s'élève à 1 103 k€ grâce aux excédents de 2020. Elle a été divisée en plusieurs postes afin de répondre aux engagements de notre profession de foi.

